



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
EDUCATIF LIBRE
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE
pluriel
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

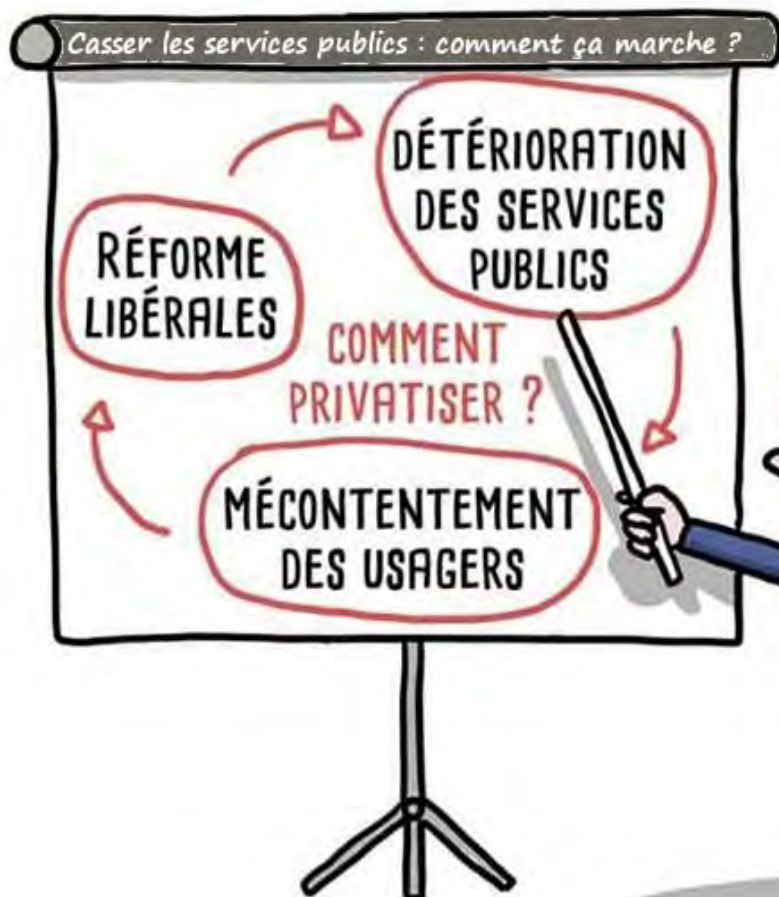
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Brèves d'automne	Page 2
Dormir ?	Page 3
École	Pages 4 à 6
Formation	Page 7
Retraite	Page 8

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN
☎05 53 68 01 92
📠 06 81 64 77 50

Déposé le :
01/10/18

Grève le 09 octobre



C'EST MAGIQUE !
EDUCATION, TRANSPORTS,
HÔPITAUX... CA MARCHE
POUR TOUT !



Allan
BARTE



Messagerie professionnelle

À partir de cette année ce sera le seul moyen de communication écrite qu'utilisera l'administration pour vous informer et le seul moyen que vous devrez utiliser pour communiquer avec elle.

Utiliser sa boîte professionnelle, c'est aussi préserver sa vie privée et sa boîte personnelle.

C'est également un premier pas pour être prêt·es pour voter le 29 novembre.

Pour cela rendez-vous sur : <https://courrier.ac-bordeaux.fr>

En cas de perte de votre identifiant ou mot de passe (initialement votre Numen), vous pouvez le demander à votre gestionnaire en Gironde :

- nom des collègues de A à E : Mme CHADOIN Nadine : 05.56.56.37.87 ; nadine.chadoin@ac-bordeaux.fr
- nom des collègues de F à L : Mme LE LAY Dominique : 05.56.56.36.07 ; dominique.lelay@ac-bordeaux.fr
- nom des collègues de M à Z : Mme LESAGE Maud : 05.56.56.36.80 ; maud.lesage@ac-bordeaux.fr

Plus d'informations également (avec des fiches pratiques) sur le site de la Dsden 47 :

<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/cid98224/messagerie.html>

Pour toute difficulté, contactez-nous.

Il est beau mon manager ! ...

Cette année une innovation inquiétante dans le département : plusieurs IEN se permettent de modifier (ou de tenter de modifier) les répartitions effectuées par les conseils des maîtres, la plupart du temps sur des prétextes fumeux liés à des « priorités » ministérielles.

Fi donc des réflexions souvent longues et argumentées des enseignant·es, fi des réalités démographiques, socia-

les, pédagogiques et comportementales des écoles.

Déjà que les collègues ne se sentent parfois pas vraiment aidé·es par leur hiérarchie, si au moins celle-ci pouvait s'exonérer d'être un obstacle...

Dans ces moments-là, le bon réflexe c'est de répondre en collectif, par le conseil des maîtres et de noter soigneusement par écrit tous les échanges avec les IEN, surtout les échanges téléphoniques ou oraux. Les paroles s'envolent, les écrits restent.

Médecine de prévention de l'éducation nationale

Lors de demandes de congés, d'aménagement de poste, de poste adapté, les collègues sont parfois convoqué·es à un entretien auprès de la responsable de la médecine de prévention de l'éducation nationale... Les retours qui nous sont faits sont souvent ... très négatifs. Lorsqu'on est confronté à un problème de santé, on est déjà fragilisé et certains entretiens peuvent s'avérer déstabilisants, voire insupportables. Le SNUipp-FSU est déjà intervenu plusieurs fois à la demande de collègues. Pensez à nous envoyer un compte-rendu (même très court) de votre rendez-vous avec la « médecine de prévention ».

Mouvement départemental : ajustements de rentrée

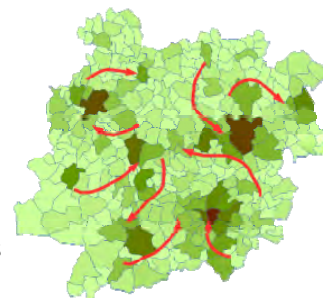
Plusieurs situations étaient restées en suspens suite à la CAPD de rentrée, le 7 septembre dernier.

Il nous a fallu interroger plusieurs fois le service des personnels afin d'en savoir plus sur les mesures en attente.

À la date de rédaction, nous n'avons pas encore toutes les informations.

En bref, le service des personnels de la Dsden dysfonctionne en cette rentrée.

Les affectations officialisées après la CAPD :



Tentons un résumé :

- Plusieurs exeats tardifs ont été concrétisés, ce qui découvre des postes.
- Les 1/2 décharges ERUN ont été attribuées :
AGEN : Claude Pallavidino
MARMANDE : Olivier Delayen
VILLENEUVE/LOT : Carole Vignes
- Les référents mathématiques ne sont pas encore sélectionnés...
- Par ailleurs, et afin de pourvoir des postes restés à découvert, ce sont 8 collègues contractuel·es qui ont été embauché·es.

NOM Prénom	École, poste, quotité	Circonscription
LAFAGE Alicia	LE PASSAGE Lacour CHME option D	Agen 3
FROUSTEY Olivier	CAUMONT/GARONNE E.E.PU ECMA 25% LE MAS D'AGENAIS E.E.PU DCOM 25% SENESTIS E.E.PU ECEL 25% TR ZIL 25%	Marmande
SCHUSTER Elena	LAVARDAC E.M.PU ECMA	Nérac
DELBOSQ Marine	VILLENEUVE/LOT E.M.PU Marot EAPM	Villeneuve
COURTIÉ Mélanie	VILLENEUVE/LOT Luflade E.E.PU ECEL 50% BEAUVILLE E.P.PU 25% TR ZIL 25%	Villeneuve
DELBREL Laetitia	PUJOLS E.E.PU Petit Tour, ECEL	Villeneuve

Dans ce numéro :

Brèves d'automne	P 2
Édito	P 3
SEPGA/EREA	P4-
Évaluations CP/CE1	
Rased	P 5
Carte scolaire	
Éducation prioritaire	P 6
PDM	
Formation initiale et continue	P 7
Retraite	P 8
En encart :	

ACTIONS
Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2014
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 6 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.fr

Site : <http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication : Luc Mamin

CPPAP n° 0320 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne. Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.



Évaluations repères, réforme de la formation initiale avec le pré-recrutement, suppression de postes dans le second degré et l'administration, statut des directeurs,... Une rentrée riche, boulimie de réformes et toujours le même mode opératoire communicationnel du ministère.

Tout d'abord, on cherche le vocabulaire adéquat. Souvent on prend le mot valise qui permet de déformer les demandes des syndicats pour appuyer la réforme entamée.

Ensuite, on le diffuse par les médias. L'idée germe dans les esprits des citoyens et des enseignants quitte à mettre en difficulté les enseignants face aux inquiétudes des parents.

Puis, on légifère, on impose.

Entre l'étape 2 et 3 existe le flou juridique. Exemple : l'institution oblige à faire passer les évaluations alors que rien n'existe dans le cadre légal.

Dans une société de contrôle, l'évaluation est au centre, quitte à s'asseoir sur les principes républicains et démocratiques. Bienvenue dans l'ordolibéralisme : « Nous savons les bonnes orientations, les bonnes pratiques, vous les ignorez donc nous vous demandons de croire, d'appliquer ou de vous comporter comme si vous croyez. »

Nous sommes loin de la démocratie et nous entrons dans le totalitarisme administratif.

Ainsi, surchargés par les injonctions, informations, nous voilà enfermés dans un présent permanent, loin de pouvoir prendre le temps de la réflexion.

Un temps présent permanent où immédiateté et instantanéité nous font subir une accélération à laquelle chaque individu ne peut s'adapter que dans deux directions : la prison de l'instant et/ou le passé fantasmé.

Ainsi nous vivons de jour endormi dans le royaume des rêves, des craintes et des peurs. Nous dormons comme l'explique le philosophe Alain (discours Les marchands de sommeil, 1904) : « *Qu'est-ce donc que dormir ? C'est une manière de penser ; dormir, c'est penser peu, c'est penser le moins possible. Penser, c'est peser ; dormir, c'est ne plus peser les témoignages. C'est prendre comme vrai, sans examen, tout murmure des sens, et tout le murmure du monde. Dormir, c'est accepter...* »

Voilà le projet de société décrite ici par Castoriadis (1992, dans « Une société à la dérive : Entretiens et débats, 1974-1997 ») : « *La société est dominée par une course folle, définie par ces trois termes : technoscience, bureaucratie, argent. Si rien ne l'arrête, il pourra de moins en moins être question de démocratie. La privatisation, le désintérêt, l'égoïsme, seront partout - accompagnés de quelques explosions sauvages des exclus, minoritaires et incapables d'avoir une expression politique.* »

Réveillons-nous !! Pensons !!
Refusons d'accepter aveuglément !!
Résistons !! Agissons !!

Guillaume Arruat

**Élections professionnelles 2018 :
du 29 novembre au 6 décembre, Votons
SNUipp-FSU.**

Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école, votons ! 

Les SEGPA pour la réussite de toutes et tous : un enjeu d'égalité

Dans toutes les académies, comme en témoignent les États Généraux des SEGPA organisés par le SNUipp-FSU il y a urgence à améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions d'enseignement dans les SEGPA et à lutter contre les fermetures de postes, de divisions, les non départs en formation dans de nombreux départements et les fortes inégalités territoriales.

La SEGPA est pourtant un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation de la réussite scolaire

La qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps

de concertation, des effectifs de groupes classes respectés, des plateaux techniques de qualité, une individualisation des parcours en cohérence avec la dynamique collective des classes de SEGPA, l'innovation pédagogique et la pédagogie de projet.

Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle.

Ils sont pourtant victimes d'une baisse de leur rémunération, par la suppression des heures de coordination et de synthèse¹.

En Lot-et-Garonne, face à la volonté affichée de l'IA de diminuer coûte que coûte le nombre d'élèves en SEGPA, le SNUipp-FSU47 bataille pour obtenir les données d'une évaluation réalisée l'an passé par l'IA et les chefs d'établissements.

Les résultats, selon lui, montrent une certaine inefficacité voire le renforcement des inégalités sociales de la SEGPA.

Pour l'instant, il ne nous a pas transmis ces informations afin que nous puissions les analyser.

Au niveau académique, le SNUipp-FSU a porté au CTA les motifs de mécontentement pouvant amener au dépôt d'un préavis de grève : le dépassement des effectifs en ULIS et SEGPA.

Il a également demandé un rappel au règlement auprès des chefs d'établissements et des directeurs de SEGPA : un professeur de référence SEGPA n'est pas un prof principal. L'administration feint de ne pas savoir ce qu'est un enseignant de référence... A reprendre donc !

Le SNUipp-FSU47 a besoin de connaître précisément tous les dysfonctionnements afin de pouvoir défendre les conditions de travail des personnels.

1 : dossier non clos pour le SNUipp-FSU qui n'a pas cessé d'intervenir depuis 2016 auprès de la profession et du ministère.

EREA

À cette rentrée, une nouvelle circulaire n° 2017-076 du 24 avril 2017 sera appliquée aux EREA. Elle renforce le pilotage et va servir de prétexte à de nouvelles suppressions de postes. Cette orientation reste inacceptable. L'internat éducatif est un fondement de la réussite scolaire des élèves orientés en EREA. Le remplacement de professeur-es des écoles éducatrices et éducateurs par des assistant-es d'éducation (AED) non formés-es, a entraîné des dysfonctionnements, des actes de violence, une fatigue des élèves accrue, des internats fermés, un turn-over des AED... Nous revendiquons et exigeons le retour des professeur-es des écoles éducatrices et éducateurs à l'internat pour

que la continuité éducative, spécificité des EREA, perdure. C'est ce que le SNUipp-FSU continuera de défendre comme il a défendu et obtenu, en juin dernier le versement de l'ISAE aux professeur-es des écoles éducatrices et éducateurs des EREA. Cette mesure justifiée est la conclusion de la bataille menée par le SNUipp-FSU avec les personnels concernés : rassemblements, audiences au ministère, rencontres dans les départements, rédaction d'un recours auprès de la hiérarchie. Dans le Lot-et-Garonne, de nombreuses actions intersyndicales ont été menées sur l'EREA de Courbiac et le SNUipp-FSU47, par sa présence sur le terrain, a participé à des réunions académiques et nationales afin de porter la voix des collègues.

Sandrine Tastayre

Évaluations CP—CE1

D'un point de vue pédagogique :

L'enseignant est le maître de sa classe. Il connaît ses élèves et répond au plus près à leurs besoins. Au nom de la liberté pédagogique, l'enseignant doit pouvoir faire passer ce que bon lui semble dans les livrets selon les modalités et le calendrier qu'il s'est lui-même fixé. La question de l'utilisation de ses livrets devrait ainsi être traitée collectivement au sein du conseil des maîtres.

D'un point de vue administratif :

Passons sur le fait que toutes les données récoltées soient livrées chez Amazon qui, il y a peu, était poursuivie par le fisc pour régulariser ses impôts. Passons également sur la déduction des 5 heures d'APC pour les enseignants qui feront remonter les résultats.

Cette annonce est une habile manœuvre pour divi-

ser les syndicats sur la question.

Mais surtout, c'est une manière de ne pas aborder le fond du problème : à quoi serviront au final ces évaluations ? En l'absence de réponses claires du ministère, on peut supposer le pire : mise en concurrence des écoles ? Évaluations des établissements voire des enseignants ? Le SNUipp-FSU appelle donc logiquement au boycott des remontées des résultats.

QUOI ?! QU'EST-CE QU'IL A NOTRE SYSTÈME D'ÉVALUATION ?



Et moi enseignant, dans ma classe je fais quoi ?

Tout d'abord, les collègues de CP-CE1 ne doivent pas rester seuls face à ces questions. Toute décision doit être prise en équipe. En cas de boycott, nous vous invitons à contacter le SNUipp-FSU 47 de manière à ce que nous ayons une vision globale de la situation.

N'oublions pas que l'union fait la force.

Pascal Mundubeltz

Toutes les infos sont sur notre site : l'absence de textes réglementaires, les prises de position, les conseils, l'appel à témoignages...

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article4892>

En urgence, créer des postes et respecter les missions !

Malgré la circulaire d'août 2014 qui réaffirme les missions pour chaque spécialité du RASED, il n'y a toujours pas de véritable relance du dispositif :

- 5000 postes d'enseignant-es spécialisé-es supprimés entre 2009 et 2013, soit 33 % du total ;
- moins de 10 % des postes ont été réimplantés depuis 2013.

De plus, une réorientation des missions des RASED visant à transformer les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues en « personnes ressources » fragilise le dispositif. Comment remettre le travail de proximité, sur du long terme, notamment les missions de prévention et de remédiation auprès des élèves, au cœur des métiers du RASED ?

C'est aussi à travers la mise en œuvre de la nouvelle formation spécialisée que s'opère cette réorientation des missions. Le CAPPEI, qui fusionne les compétences des enseignants spécialisés en un seul référentiel pose vraiment problème. D'ailleurs, les premiers stagiaires en formation CAPPEI « travailler en RASED » dénoncent l'infime partie de la formation consacrée à la spécialisation des 2 parcours (10 à 15 heures).

Ils dénoncent aussi la tentation de fonder l'« aide à dominante pédagogique » et l'« aide à dominante relationnelle » ce qui en dit long sur la volonté de mettre sur la touche l'approche psycho-pédagogique et la pédagogie utilisée par les enseignants spécialisés, en prévention comme en remédiation.

La prise en compte des élèves en difficulté scolaire, la réussite de tou-t-es ne doivent pas être que des slogans : il est donc plus que temps de donner aux RASED les moyens nécessaires pour accompagner les enseignants et les élèves les plus fragiles. Cela passe nécessairement par des créations de postes, mais également par la relance des départs en formations spécialisées.

Rappel des départs en formation dans le Lot-et-Garonne :
 2018-2019 : 2 sur le parcours ULIS-IME-ITEP (D) ;
 1 sur le RASED à dominante pédagogique (E) ;
 2 sur l'aide relationnelle (G) ;
 2017-2018 : 1 en option D ;
 1 en option E ;
 2016-2017 : 2 en option E ;
 2 en option G.

Éric Delage

Une carte scolaire à retardement

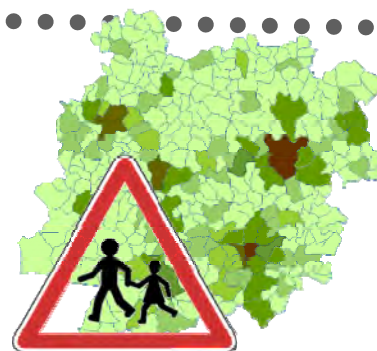
Traditionnellement les instances de carte scolaire se tiennent en février-mars et les opérations sont bouclées à la veille des vacances d'été. Les moyens dont disposent les écoles sont alors connus et les enseignant-es victimes d'une mesure de carte ont pu participer au mouvement départemental pour changer de poste. Cette anticipation permet de préparer la rentrée avec plus de sérénité, car la fermeture ou l'ouverture d'une classe a aussi des conséquences sur tout le fonctionnement de l'école. Or notre IA a fait le choix de supprimer le CTSD de juin, que le SNUipp-FSU 47 avait obtenu de ses prédécesseurs.

En janvier dernier, l'IA avait conservé 0,30 poste sur sa dotation de 3 postes. Il avait placé deux écoles en blocage à la fermeture : un a été validé définitivement à la rentrée, l'autre pas. Tous les postes PDMQDC implantés dans des écoles en REP ont été transformés en postes destinés à dédoubler les CP et les CE1. Malgré la baisse démographique annoncée, avec 8 ouvertures et 12 fermetures, l'IA n'a pas choisi d'améliorer le taux d'encadrement dans les classes ordinaires du département. Le « P/E » (nombre de postes pour 100 élèves) est annoncé à 5,59 pour la rentrée 2018.

En conclusion :

- La rentrée 2018 se fera donc avec 4 classes ordinaires de moins que la rentrée 2017, malgré les 3 postes supplémentaires obtenus cette année...
- Le démantèlement des RASED engagé en 2008 n'est pas compensé.
- La mise en place des nouveaux dispositifs et l'augmentation des décharges se sont faites sans dotation spécifique suffisante.

Si la dotation était suffisante, les mesures de carte scolaire prises à la rentrée s'exerceraient à la marge. Elle sont souvent nocives en retardant les ouvertures nécessaires et en créant des tensions dans les écoles. Le SNUipp-FSU demande la création des moyens à hauteur des besoins, pour assurer les mesures de dédoublement, pour abaisser les effectifs dans l'ensemble des classes et pour garantir un égal accès au service public d'éducation à tous les élèves et ce, où qu'ils soient sur le territoire.



Mépris des chefs : la modification des classes à la rentrée, voire quelques jours après la rentrée ne pose aucun problème à notre hiérarchie. Certain-es ont l'air de penser que le travail de préparation des collègues pendant l'été n'est pas vraiment une réalité... Le SNUipp-FSU47 a vivement répondu à ces provocations inutiles.

Philippe Guillem

Postes	Ouvertures	Fermetures	Bilan
Classes	8	12	- 4,00
PDMQDC	0	10	- 10,00
CP et CE1 dédoublés	14	0	+ 14,00
Accueil 2 ans	0	0	+ 0,00
TR	0	0	+ 0,00
RASED	2	1	+ 1,00
Décharges	4,34	4,34	+ 0,00
Autres	14	12	+ 2,00
Total	42,34	39,34	+ 3,00

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée de septembre 2019 ?

La circulaire du 4 juin 2014 indiquait que les projets de réseau seront revus intégralement pour la rentrée 2019.

Le ministre annonce maintenant un changement de logique dans la politique d'éducation prioritaire : « récompenser la réussite au lieu de soutenir la difficulté ».

Le SNUipp-FSU, opposé à cette logique, continue de recenser les besoins réels des écoles pour les porter au ministère et revendiquer un maximum de 20 élèves dans toutes les classes.

Rappel chronologique

La politique de l'éducation prioritaire en France a été lancée en 1981 pour donner plus à ceux qui ont le moins et corriger ainsi les inégalités sociales.

La dernière carte de l'éducation prioritaire, redéfinie pour la rentrée scolaire de 2015, a créé deux appellations : réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).

Cela concerne actuellement 6 703 écoles dont 2 466 en REP+ et 4 237 en REP. Le classement de ces écoles maternelles et élémentaires s'est effectué selon l'indice social du collège de secteur : taux de boursiers, pourcentage des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées, pourcentage d'élèves issus de zone urbaine sensible, pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6e... Des critères qui ont pu trouver des adaptations selon les académies et les départements... mais qui ont laissé sur le bord du chemin nombre d'écoles dites orphelines car non rattachées à des collèges classés en éducation prioritaire.

C'est le cas par exemple des 4 écoles

du quartier de Montanou à Agen, pourtant classé 3e quartier pour les bas revenus et 19e en taux de pauvreté de France métropolitaine (voir notre dossier complet sur le site du SNUipp-FSU 47).

Nous pouvons citer aussi Clément Marot à Villeneuve sur Lot ou les écoles liées au collège de Monsempron-Libos. Sans oublier les quartiers sensibles de Marmande ou Aiguillon.

Une nouvelle carte mais quels critères ?

À l'heure actuelle, malgré nos demandes réitérées, le ministère ne nous a toujours pas fourni les critères qui serviront à l'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Seront-ils identiques à la précédente carte, l'enveloppe budgétaire sera-t-elle amputée, les appellations REP et REP+ seront-elles conservées ?

Le SNUipp-FSU revendique une appellation unique, une définition de la nouvelle carte de l'EP qui parte des situations des écoles maternelles et élémentaires et non plus de celles d'un collège tête de réseau. Nous invitons toutes les écoles souhaitant intégrer l'éducation prioritaire à nous faire remonter leur situation.

Prime au mérite en REP+

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé le 2 juillet dernier qu'une partie de la prime de 3 000 €, soit 1 000 € nets, sera versée à tous les enseignants de REP+ dès la rentrée 2018.



Les 2 000 € restants seraient distribués sous la forme d'une part variable qui prendraient en compte « la valorisation de l'investissement collectif des équipes » et

« la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projets d'école et d'établissement qui y contribuent ». C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite que le ministre entend mettre en place.

Quel critère objectif présidera à l'attribution de cette nouvelle part variable pour telle équipe plutôt qu'une autre ?

Le SNUipp-FSU s'opposera de nouveau à ce genre de dérive, d'autant que les études internationales montrent que le pilotage du système éducatif par les résultats des élèves et la rémunération au mérite est contre-productif.

Le SNUipp-FSU exige que cette prime de 3 000 € soit versée sans conditions à toutes et tous, y compris les AESH, les personnels en CUI et les AED aujourd'hui écartés de toute indemnité.

Mauvais signe ?

Marc Bablet, responsable de l'éducation prioritaire à la Dgesc¹, vient de jeter l'éponge.

« Il y a des moments où il vaut mieux savoir ne pas faire une année de trop que l'on risquerait de regretter, tant on pourrait être amené à se voir mis en contradiction ou pour le moins en contrariété avec ce que l'on a porté avec enthousiasme principalement dans les terrains dits « défavorisés ». »

1 : Direction générale de l'enseignement scolaire

Retour sur sa mise en place

La loi de refondation de 2013 prévoyait la création de plusieurs milliers de postes de PDM. L'objectif était « de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarisation réussie », en renforçant l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles afin de prévenir, dans un contexte d'enseignement « ordinaire », la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe et de croiser les regards sur les élèves.

Rentrée 2018 : dispositif sacrifié

Changement de gouvernement, changement de politique éducative, changement de priorité... Les PDM subissent un coup d'arrêt. Sur les 4 000 postes initialement prévus à la rentrée 2017 par le précédent gouvernement ce sont seule-

Plus de maîtres que de classes (PDM) à l'agonie

ment 1 500 postes qui perdurent.

En 2017, on dénombre 15 PDM dans le Lot-et-Garonne. En 2018, 10 postes « Plus de maîtres » sont fermés pour permettre l'ouverture de 14 CP et CE1 dédoublés. La politique des classes dédoublées est donc financée à plus de 70 % par des redéploiements de postes PDM.

Il ne reste plus que 4 PDM dans le département (Aiguillon, Casseneuil, Marmande Lolya, Port Ste Marie) et 1 qui a servi à dédoubler un CP à Langevin Agen, mais sans être « labellisé » CP dédoublé.

Le « Plus de maîtres que de classes » est à l'agonie. Sans évaluation, malgré un plébiscite de la part des équipes pédagogiques, il disparaît sans faire de bruit.

Titulaires 1ère année (T1) : l'aberration d'une pseudo-formation de 6h

Nous (les T1) avons été convoqués par courriel (qui valaient ordre de mission) pour 6 h de formation le lundi 17 septembre.

4 disciplines étaient au programme (les arts plastiques, la musique, l'EPS et l'Histoire-Géo-EMC).

Situation problème : comment faire de la formation dans une discipline en 1 h 30 chrono ?

Voilà comment, mercredi 19 septembre, nous avons eu droit à des informations mais pas de la formation. On vous donne des contenus et faites.

Pourquoi les contenus de formation ne partent-ils jamais dans l'autre sens ?

Toujours cette logique verticale descendante.

Vous ignorez, nous savons. Bien entendu, nous entrons dans le métier donc nous avons besoin de précision, d'apports de connaissances et/ou de situations pratiques pour expérimenter ou faire vivre une situation de cours, une préparation de séquences, de séances, etc. Mais comment construire cela en 1H30 !?

Pourquoi ce temps de formation ne part-il pas des différents profils des T1 ? Combien de T1 sont ZIL, brigade, remplacent des enseignants dans différents cycles et différents niveaux ?

Combien repartiront outillés pour affronter la situation de remplacement durant leur première année ? Une formation ne doit-elle pas préparer à cela ?

Non. Pourquoi ? Parce qu'il y a un défaut de formation sur la maquette de l'ESPE pour certains M2 qui n'ont pas eu accès à toutes les options. Parce qu'en M2, on n'accorde que trop peu de temps à ces quatre disciplines pour tout mettre sur la didactique du français et des mathématiques.

Ironie du sort, les 18 h de formation obligatoire sont pour le français et les mathématiques. Autrement dit, les PES, T1 et T2 vont se (re)taper les cours de l'ESPE.

Nous souhaitons remercier les formateurs présents sur ces journées qui ont fait de leur mieux dans ces conditions.

Guillaume Arruat

Bilan de la campagne de titularisation des PES

En 3 ans, le taux de démissions chez les stagiaires du 1er degré est passé de 1,9 % en 2014-2015 à 3,3 % en 2016-2017.

En 2016-2017, 11 % des stagiaires (soit près de 1100 d'entre eux) n'ont pas été titularisés, essentiellement parce qu'ils ont été renouvelés ou licenciés.

Avec près de 49 h de travail hebdomadaire en moyenne, la charge de travail reste bien trop importante, particulièrement du fait du poids du mi-temps en responsabilité. Les professeurs stagiaires payent le prix fort du manque d'investissement et d'une réforme qui ne permet pas de se consacrer sereinement à l'apprentissage du métier d'enseignant.



Pour le SNUipp-FSU, c'est plus que jamais à la remise à plat de la réforme qu'il faut s'atteler, afin d'améliorer les conditions de formation des stagiaires et de travail des formateurs. Et ce ne sont pas les annonces inquiétantes du ministre qui pourraient améliorer les conditions de formation initiale, puisqu'il s'agirait au contraire de pallier le manque de remplaçant-es en plaçant les étudiant-es et admissibles en responsabilité de classe. Cette pratique serait inacceptable : elle générerait de la précarité et dégraderait les conditions de formation.

Anne-Laure Pujos

Formation continue : l'Arlésienne

Formation continue, élément essentiel dans la carrière d'un enseignant
Chaque enseignant-e a besoin à tout moment de sa carrière de réactualiser ses connaissances professionnelles tant sur le plan pédagogique que sur le plan didactique.

Tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif ont mis l'accent sur la formation continue.

Le dernier rapport de l'OCDE pointe que : « Les enseignants français, avec environ deux jours et demi, bénéficient de bien moins de jours de formation que leurs homologues étrangers ».

En effet, la moyenne est de huit jours par an dans les pays membres de l'OCDE en 2013.

Une formation quasi inexistante

Dans les départements, les plans de formation ont quasiment disparu. Quand les stages longs existent, le problème du remplacement vient souvent faire obstacle à leur organisation.

Les seuls stages qui résistent encore

sont des stages à « public désigné » : formation de nouveaux directeur-tices, formation spécialisée (CAPPEI), enseignant-es en éducation prioritaire.

En dix ans, le nombre de journées stagiaires a diminué en moyenne de 53 % et la durée moyenne des formations dans le premier degré est de 1,2 jour.

Le resserrement des animations pédagogiques sur les fondamentaux ne laisse aucune place aux autres formations pourtant nécessaires aux enseignant-es dans la mise en œuvre de projets de classe ou dans le cadre du projet d'école.

Dans le Lot-et-Garonne pour 2018-2019 55 stages pour des publics désignés, pour 131 jours...

Ce sont les formations indispensables au « pilotage » du système ou constituant les priorités politiques du ministère : former les formateurs, former les collègues en CP et CE1 dédoublés, former les collègues en REP..., etc.

On peut penser que le contenu et la

forme de ces stages ressembleront plus à du formatage qu'à de la formation : l'importance « politique » des enjeux l'emportera sur le souci d'une réelle formation.

À ce sujet, les intitulés des stages « CP/CE1 dédoublés » et « pilotage REP » indiquent qu'ils sont placés sous la responsabilité directe de l'IA... ce qui est plutôt inhabituel...

13 stages sur candidatures volontaires, pour 11,5 jours pouvant concerner au maximum 138 collègues dont 50 directrices et directeurs...

Les stages sur candidature volontaire ne pourront donc concerner cette année que...0,87 % des collègues...

Une « situation problème » inquiétante : dans combien d'années peut-on espérer que la formation continue puisse avoir touché l'ensemble des collègues ?

Séverine Tokatlian

Situation actuelle

En 2016, près de 6 800 enseignant·es du premier degré public sont parti·es en retraite avec une pension mensuelle brute moyenne de 2 002 euros.

La plupart sont d'ex instituteur·trices (catégorie active) dont l'âge d'ouverture des droits à pension est à 57 ans. En raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote, l'âge de départ s'accroît chaque année, il était de 59,2 ans en 2016.

Le nombre de départs avec décote est important chez les enseignant·es du premier degré.

En 2016, 31 % sont parti·es avec une décote moyenne d'environ 150 €.

Dans la fonction publique d'État, les départs avec décote représentent 13 %. Cette différence s'explique principalement par les conditions d'exercice du métier.

Les enseignant·es, notamment celles et ceux en charge de classe, préfèrent sacrifier une partie non négligeable du montant de leur pension plutôt que de poursuivre leur activité quelques années de plus.

Cet état de fait est extrêmement préoccupant pour l'avenir car l'âge de départ va obligatoirement reculer chaque année. Il est urgent que le ministère ouvre des négociations avec les organisations syndicales afin de mettre en place rapidement des dispositifs d'aménagement de fins de carrière.



Réforme des retraites 2019 : des perspectives inquiétantes

Les modalités de mise en œuvre de la future réforme laissent présager un impact très négatif pour les fonctionnaires.

Le risque est grand d'un calcul très défavorable si aucune mesure spécifique n'est prise en compte : c'est l'ensemble des cotisations versées tout au long de la vie active qui servirait à calculer le montant de la pension.

Cela mettrait fin au calcul qui se fait actuellement sur les six derniers mois, ce serait la fin de la fonction publique de carrière.

La faiblesse des salaires de début et de milieu de carrière réduirait considérablement le montant des pensions.

Par ailleurs, si la future réforme prévoit d'inclure les indemnités dans le calcul de la pension de retraite (ce qui serait plutôt positif), cette mesure n'aura que peu d'impact pour les enseignant·es du 1er degré dont les indemnités ne représentent en moyenne que 7 % de leurs revenus par rapport à la moyenne de 23 % d'indemnités perçues par l'ensemble des fonctionnaires.

Les choix politiques consistant à refuser d'augmenter la part des richesses pour financer les retraites en privilégiant la diminution des dépenses aboutira mécaniquement à un appauvrissement des retraité·es.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 47 avec la FSU et la FGR, au sein du groupe des 9, travaille à des actions revendicatives (cf les pages « actions » de ce bulletin).

Luc Mamin

Syndicalisme

Se syndiquer ? ... why not ...

Vous avez des idées, vous voulez donner votre avis, débattre, agir, participer aux prises de décisions du premier syndicat dans les écoles :



Syndicalisation en ligne sur :

<https://adherer.snuipp.fr/47>

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !



Premier syndicat dans les écoles en France et en Lot-et-Garonne



Avec le SNUipp-FSU, obtenir une réduction des effectifs.

Changeons l'école,

votons ! 



Se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est aussi un acte d'engagement et de solidarité

Avec 94 milliards d'euros en 2017, les profits des entreprises du CAC 40 s'envolent, et les dividendes suivent la même courbe. La France est ainsi classée 3e au palmarès des taux de rentabilité du capital et verse plus de 10 % du total mondial des dividendes. Pendant ce temps, le gouvernement choisit de diminuer les recettes fiscales de l'État : les décisions gouvernementales ont creusé un trou de 14

milliards d'euros sur l'année, en favorisant les plus riches. Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devenu impôt sur la fortune immobilière (IFI), droits de successions, impôt forfaitaire sur les revenus du capital... C'est dans ce contexte que le gouvernement annonce un budget d'austérité : nouvelle diminution des emplois aidés, nouveau coup contre les retraités avec le décrochage des pensions

par rapport à l'inflation, 4 200 suppressions d'emplois dans la Fonction publique de l'État, 120 000 d'ici 2022 dans les fonctions publiques, remise en cause des statuts dans l'ensemble des 3 fonctions publiques avec « CAP 2022 »... Sans oublier le Big-Bang annoncé de la réforme des retraites...



- **AGEN : Rassemblement à 10h place de la Préfecture**
Prises de parole et manifestation à 10h30
- **MARMANDE : 15h esplanade du Maré**

Pour :

- Une augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux pour gagner du pouvoir d'achat ;
- La réalisation concrète de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Un service public de proximité pour toutes et tous qui mette fin aux inégalités territoriales et sociales ;
- L'arrêt des réformes régressives visant la casse des droits collectifs et les mécanismes de solidarité. Celles-ci favorisent l'émergence d'une logique de chacun pour soi inégalitaire où l'on ne reçoit qu'à la hauteur de ses moyens et non plus en fonction de ses besoins : remise en cause des conventions collectives et des statuts, réforme des assurances maladie et chômage, retraite ;
- Le droit à la retraite à taux plein pour tous les salarié·es, dès l'âge de 60 ans et en deçà pour les travaux pénibles ;
- L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active et la fin d'une logique de sélection aveugle du plus jeune âge jusqu'à l'université via Parcoursup ;
- Une vraie politique d'investissement ciblée notamment sur les enjeux environnementaux qui assure l'avenir des générations futures.

Contre :

- Le renforcement des inégalités territoriales (Réforme du Lycée, Bac à la carte, Réforme de la voie professionnelle et suppression des 5000 postes) ...
- Le renforcement des inégalités sociales :
- La sélection engendrée par « Parcoursup » qui limite l'accès à l'enseignement supérieur d'une partie de la jeunesse, et fonctionne comme une machine à trier selon l'origine géographique et sociale.
- La précarisation des retraité·es, familles et jeunes, fragilisés·es par la sous-indexation des pensions, des allocations familiales ou des aides au logement par rapport à l'inflation
- La réforme des retraites, atteinte au statut de la fonction publique, gel des salaires, renforcement de la rémunération « au mérite »
- La casse du système de santé
- La suppression des CAP et l'amointrissement du rôle des CHSCT
- La politique budgétaire qui ne bénéficie encore qu'aux plus riches.

Le SNUipp-FSU appelle les enseignant·es des écoles à se mettre en grève le 9 octobre, journée interprofessionnelle de mobilisation, sur les questions budgétaires, la réforme de la fonction publique (développement du salaire au mérite, recrutements accrus de contractuel·les, remise en cause des instances de concertation, plan de départs volontaires sous couvert de mobilité).

Les retraité·es sont victimes des agressions répétées du gouvernement et du Président de la République.



Le gouvernement a fait un choix inique, celui d'appauvrir fortement l'ensemble des retraité·es :

- Après l'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 ;
- Après « l'année blanche » pour 2018 ;
- Le premier ministre a annoncé la désindexation des pensions par rapport à l'inflation avec seulement 0,3 % de revalorisation, pour 2019 et pour 2020.

Bien loin donc de l'inflation attendue pour ces deux années : sachant que les prix ont augmenté de 2,3 % entre juin 2017 et juillet 2018.

Le premier ministre transforme ainsi des millions de retraité·es en variable d'ajustement du budget !

C'est le marché qui décide. On peut déjà estimer que de 2013 à 2020 les retraité·es auront perdu un mois de pension par an.

Résultat, plus d'un million de retraité·es ont un revenu inférieur à 1 000 euros par mois.

Pour parachever cette volonté de revenir sur tous les droits, ce gouvernement passe à la vitesse supérieure pour remettre en cause tous les régimes de retraites, s'attaquer à notre

système par répartition, pour aller vers un régime universel individualisé et par points, poussant au développement d'une retraite complémentaire par capitalisation répondant en cela aux appétits des assureurs. Le gouvernement fait planer des menaces sur les régimes de réversion, qui assurent aux retraité·es au moins le maintien de leur niveau de vie en cas de veuvage.

Les retraites ne sont pas « des prestations sociales comme les autres » mais un droit résultant de cotisations versées tout au long d'une vie professionnelle ; le gouvernement ne devrait pas pouvoir détourner ces sommes, d'autant plus qu'il les utilise pour faire des cadeaux aux plus riches !

Le 3 octobre, des délégations

de retraité·es se rassembleront à Paris pour remettre, au président du groupe « La République en marche », les dizaines de milliers de pétitions exigeant une loi rectificative qui revienne sur l'augmentation de la CSG et réclamant une réelle revalorisation des pensions.

Le 18 octobre sera le moment où le Parlement va entamer les débats sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2019 qui fait redouter la poursuite d'une politique de coup de rabot sur les dépenses sociales.

Cette année le Parlement doit voter la désindexation des pensions pour que celles-ci soient augmentées en fonction de la conjoncture économique ; c'est-à-dire, au bon gré des gouvernements !

Retraité·es, actifs et actives, refusons la paupérisation de l'ensemble des retraité·es.

Soyons présent·es dans les différentes mobilisations les 9 et 18 octobre pour dire :

- Non à la destruction de notre système de retraites !
- Non aux attaques portées à notre système de santé !

Les modalités départementales d'organisation du 18 octobre ne sont pas encore arrêtées.

Les informations seront disponibles sur notre site : <http://47.snuipp.fr/>

**Jeudi
18
octobre**

Budget : mauvaise équation pour l'école, grève le 12 novembre

Les mesures budgétaires annoncées pour l'Éducation nationale sont à la mesure du désinvestissement prévu pour l'ensemble de la Fonction publique.

Ne nous y trompons pas. L'affichage d'une pseudo priorité au primaire traduite par l'annonce d'une dotation de 2325 postes dans le premier degré est surtout médiatique. La réalité est tout autre. Cette dotation est bien insuffisante pour couvrir les mesures de dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ ainsi que l'abaissement à trois ans de la scolarité obligatoire. Le SNUipp-FSU a chiffré à 4000 le nombre de postes nécessaires pour terminer le dédoublement auxquels il faut ajouter 1000 postes de plus (selon le ministère) pour assurer la scolarisation devenue obligatoire dès trois ans. Les grands perdants risquent une fois de plus de se trouver dans les écoles rurales ou

dans les dispositifs Plus de maîtres que de classes. Une situation qui se traduit tous les jours concrètement par des mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissages des élèves, entassés à plus de 25, dans près de 104 000 classes et à plus de 30 dans 6 700 autres.

Avec 2 650 postes d'enseignant·es et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée. Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une

plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre.

Plus d'infos à suivre ultérieurement...

**Lundi
12
novembre**